



Direction départementale des territoires

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

PROJET DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DU SEUIL ROBINET A BUNCEY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet, durée et lieux d'enquête

Par arrêté préfectoral n° 939 du 17 mai 2016 une enquête publique sera ouverte du **14 juin 2016 au 16 juillet 2016 à 12 h** soit 33 jours, dans le commune de BUNCEY suite à la demande présentée par le SICEC en vue de la Déclaration d'Intérêt Général (article L211-7 du code de l'environnement) et de la déclaration (article L214-3 du code de l'environnement) relative aux travaux d'effacement du seuil Robinet sur le territoire de la commune de BUNCEY.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une notice d'incidence pourra être consulté dans la mairie précitée et les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de BUNCEY (lundi et jeudi de 16 h à 18 h 30).

Les observations écrites pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, au commissaire-enquêteur, Monsieur Bernard BERNET, ingénieur des Arts et Métiers, directeur technique adjoint en retraite, à la mairie de BUNCEY. En cas d'empêchement de Monsieur Bernard BERNET, celui-ci sera remplacé par Monsieur Jean-François PIOCHE, commissaire de police principal en retraite, membre suppléant.

Permanences du commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de BUNCEY les :

- jeudi 16 juin 2016 de 15 h 30 à 18 h 30
- lundi 27 juin 2016 de 15 h 30 à 18 h 30
- lundi 11 juillet 2016 de 15 h 30 à 18 h 30

Identité de la personne responsable du projet

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Audrey FLOREY, directrice du SICEC - Mail : audrey.flores@sicec.fr

Communication du dossier d'enquête

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte d'Or (direction départementale des territoires – bureau police de l'eau – 57, rue de Mulhouse 21000 DIJON).

Consultation et communication des observations formulées au cours de l'enquête

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Décision pouvant être adoptée et autorité compétente

La préfète de la Côte-d'Or est compétente pour prendre l'arrêté déclarant d'intérêt général et valant récépissé de déclaration pour les travaux d'effacement du seuil Robinet à BUNCEY.

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BUNCEY où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON, ou sur le site <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques eau, enquêtes publiques)

Pour la préfète et par délégation, le chef du Service de l'Eau et des Risques

signé : Jean-Christophe CHOLLEY